

# Transmission d'activité agricole

## La Chambre d'agriculture du Gers vous accompagne

### Anticiper sa cessation d'activité pour ne pas la subir

Une cessation d'activité, que ce soit au bénéfice de son conjoint, de son enfant ou d'un tiers, demande à être préparée longtemps à l'avance.

Il s'agit de se poser les bonnes questions pour réussir à transmettre son outil de travail, imaginer que son outil de travail perdure après son départ...

- Qu'est-ce que je souhaite, pour moi, ma famille, mon entreprise ?
- Que transmettre, comment et à quel prix ?
- Quelles sont mes échéances et les étapes d'une cessation d'activité ?
- Comment aborder mes dernières années d'activités ? De quoi et avec combien vais-je vivre à la retraite ?
- Quelles sont mes obligations fiscales ?
- Qui sera mon repreneur, que souhaite-il ?
- Comment transmettre les droits acquis (DPB, aides animales) ?

**Pour vous donner des pistes de réflexion sur ces sujets et apporter les informations au cœur des territoires,** la Chambre d'agriculture organise les rencontres de la transmission

sur le secteur d'Auch, de Marciac et de L'Isle Jourdain (voir dates ci-contre).

**Pour vous aider à préparer votre cessation d'activité et votre projet de transmission, le Point Accueil Transmission de la Chambre d'agriculture :**

- vous accueille quel que soit le stade d'avancement de votre projet ; vous informe sur les démarches à entreprendre et les aides existantes ; vous oriente vers les conseillers spécialisés (aspects juridiques, sociaux, patrimoniaux, etc...);
- vous accompagne dans la durée en fonction de vos besoins et de l'avancée de vos démarches (échanciers).



**Le Point Accueil Transmission vous aide également à mobiliser les dispositifs publics auxquels vous pouvez prétendre :**

- RDI (Répertoire Départemental Installation) : rechercher et trouver un repreneur ou un associé.
- Audit-Transmission de mon entreprise et de ses potentialités.
- CEFI (Contrat Emploi Formation Installation) : parrainer et « tester » un futur repreneur ou associé.

**La Chambre d'agriculture du Gers est à vos côtés pour vous accompagner avec des rendez-vous individuels, des formations et des réunions.**

## Les rencontres de la transmission

Pourquoi arrêter une affaire qui marche, quand certains peuvent continuer à la développer ?



Entreprendre, c'est aussi transmettre. Préparez-vous !

Les rendez-vous à ne pas manquer

- ✓ **Mardi 13 novembre**  
9 H 30 à 12 H 30  
Maison de l'Agriculture - Auch
- ✓ **Judi 15 novembre**  
9 H 30 à 12 H 30  
Mairie - Auradé
- ✓ **Judi 20 décembre**  
9 H 30 à 12 H 30  
Communauté de Communes  
Route du Lac - Marciac

Vous vous interrogez sur la cessation d'activité et la transmission de votre exploitation agricole ?

Des réponses à vos questions :

- Connaître les conditions de votre prise de retraite (montant, démarches et maintien d'activité)
- Transmettre votre exploitation
- Trouver un repreneur
- Les étapes et les démarches de la cessation d'activité

Quinzaine de la Transmission  
[www.gers.chambre-agriculture.fr](http://www.gers.chambre-agriculture.fr)

**CONTACT et INSCRIPTION**  
Chambre d'Agriculture du Gers  
Conseil d'entreprise  
[ca32\\_stechnique@gers.chambagri.fr](mailto:ca32_stechnique@gers.chambagri.fr)  
05 62 61 77 13



Financé par



En partenariat avec



Contact : Chambre d'Agriculture du Gers - Tél. 05.62.61.77.13 - [ca32@gers.chambagri.fr](mailto:ca32@gers.chambagri.fr)

